



Municipalité de Saint-Édouard

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Édouard, tenue le 1er février 2016 à 20 h à la salle du Conseil, située au 405C, Montée Lussier, à Saint-Édouard, à laquelle étaient présents Messieurs les conseillers Gaéтан Boulerice, Sylvain Seyer, Daniel Racette et Alain Poissant. Étaient absents Monsieur le conseiller Claude Poissant et Madame la conseillère Annie Lussier.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Ronald Lécuyer, maire. La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Christine Tremblay, était présente; la séance débute à 20 h.

1. Ouverture de la séance
2. Moment de recueillement
3. Lecture de l'ordre du jour
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Période de questions du public
6. Dépôt de la correspondance du mois
7. **LÉGISLATION**
 - 7.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2016
8. **FINANCES ET ADMINISTRATION**
 - 8.1 Paiement de la liste de comptes fournisseurs du mois
 - 8.2 Avis de dépôt du rôle de perception pour l'année 2016
 - 8.3 Autorisation au conseiller municipal, monsieur Gaéтан Boulerice pour suivre des formations en gestion municipale à la FQM
 - 8.4 Engagement permanent – Technicienne en comptabilité
 - 8.5 Autorisation à la directrice générale d'afficher une offre d'emploi pour le poste de pompier permanent à temps partiel
 - 8.6 Nomination d'un pompier à temps partiel pour le Service de la sécurité incendie de Saint-Édouard
 - 8.7 Nomination d'un pompier à temps partiel pour le Service de la sécurité incendie de Saint-Édouard
 - 8.8 Engagement permanent – Pompier à temps partiel pour le Service de la sécurité incendie de Saint-Édouard
 - 8.9 Avis de motion et dispense de lecture du règlement numéro 2016-274 relatif à la tarification des services et des travaux municipaux
 - 8.10 Achat d'une partie du terrain du lot 3 991 582 situé au 4, rue de l'École à la municipalité de Saint-Édouard
9. **GESTION DU MATÉRIEL ET DES IMMEUBLES**
 - 9.1 Responsable de la gestion du matériel et des immeubles - Le conseiller, Monsieur Daniel Racette
10. **GESTION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 10.1 Comité du service de la sécurité incendie- Le conseiller, Monsieur Gaéтан Boulerice
 - 10.2 Comité du trio du service de la sécurité incendie- Le conseiller, Monsieur Gaéтан Boulerice
 - 10.3 Comité de parrainage Sûreté du Québec - Le conseiller, Monsieur Claude Poissant
11. **GESTION DU RÉSEAU ROUTIER**
 - 11.1 Responsable de la gestion du réseau routier - Le maire, Monsieur Ronald Lécuyer
12. **GESTION DES LOISIRS ET DE LA FAMILLE**
 - 12.1 Comité de gestion des loisirs et de la famille – Le conseiller, Monsieur Sylvain Seyer
 - 12.2 Autorisation à la directrice générale pour préparer le premier versement de la subvention annuelle aux Loisirs de Saint-Édouard
13. **GESTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES**
 - 13.1 Responsable de la gestion de l'environnement et de l'assainissement des eaux usées- Le conseiller, Monsieur Alain Poissant
14. **GESTION DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DE LA CULTURE**
 - 14.1 Comité de la bibliothèque et de la culture - La conseillère, Madame Annie Lussier
15. **GESTION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**
 - 15.1 Responsable de la gestion des technologies de l'information – La conseillère, Madame Annie Lussier
16. **PÉRIODE DE QUESTIONS**



17. VARIA

18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

16-02-020 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Poissant **ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents **D'ADOPTER** l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1^{er} février 2016.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	INITIALES	#	NOM	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	Annie Lussier	A	# 5 Daniel Racette	O	
# 2	Gaétan Boulerice	O	# 6 Alain Poissant	P	ADOPTÉ A L'UNANIMITE
# 3	Claude Poissant	A	Maire :		ADOPTÉ A LA MAJORITE
# 4	Sylvain Seyer	O	Maire suppléant :		REJETE

Période de questions du public – Aucune question

Dépôt de la correspondance du mois – Aucune correspondance

16-02-021 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2016

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Boulerice **ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents **D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2016, tel que rédigé.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	INITIALES	#	NOM	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	Annie Lussier	A	# 5 Daniel Racette	O	
# 2	Gaétan Boulerice	P	# 6 Alain Poissant	O	ADOPTÉ A L'UNANIMITE
# 3	Claude Poissant	A	Maire :		ADOPTÉ A LA MAJORITE
# 4	Sylvain Seyer	O	Maire suppléant :		REJETE

16-02-022 Paiement de la liste des comptes fournisseurs du mois

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale, en vertu du règlement n° 150 sur la délégation des compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'il a autorisé;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Racette **ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents **D'ACCEPTER** l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et **D'APPROUVER** le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de **44 576,14 \$**;

ET QUE ce rapport soit classé sous le numéro **2016-01** et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	INITIALES	#	NOM	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	Annie Lussier	A	# 5 Daniel Racette	P	
# 2	Gaétan Boulerice	O	# 6 Alain Poissant	O	ADOPTÉ A L'UNANIMITE
# 3	Claude Poissant	A	Maire :		ADOPTÉ A LA MAJORITE
# 4	Sylvain Seyer	O	Maire suppléant :		REJETE

16-02-023 Avis de dépôt du rôle de perception pour l'année 2016

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 1007 du Code municipal, il est du devoir de la trésorière de faire, chaque année, au temps fixé par le Conseil, un rôle général de perception comprenant toutes les taxes, tant générales que spéciales et de services, alors imposées, et les mentionnant séparément ;

CONSIDÉRANT QUE la trésorière doit donner un avis public dans lequel elle annonce que le rôle général de perception est déposé à son bureau et qu'elle procédera à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Poissant **ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents **DE DEMANDER** à la trésorière de préparer le rôle de perception pour l'année 2016 **ET QUE** le rapport du rôle de perception fasse partie intégrante de la résolution.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	INITIALES	#	NOM	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	Annie Lussier	A	# 5 Daniel Racette	O	
# 2	Gaétan Boulerice	O	# 6 Alain Poissant	P	ADOPTÉ A L'UNANIMITE
# 3	Claude Poissant	A	Maire :		ADOPTÉ A LA MAJORITE
# 4	Sylvain Seyer	O	Maire suppléant :		REJETE



16-02-024 Autorisation au conseiller municipal, monsieur Gaétan Boulerice pour suivre des formations en gestion municipale à la Fédération québécoise des municipalités (FQM)

CONSIDÉRANT QUE le conseiller municipal, monsieur Gaétan Boulerice doit suivre de la formation offerte par la FQM en 2016;

CONSIDÉRANT QUE la FQM offre quatre (4) cours de formation adaptés aux besoins des formations du conseiller municipal, monsieur Gaétan Boulerice, intitulée « Maîtrisez vos dossiers municipaux », « Agir en tant qu'élus, pour assurer le développement de sa communauté », « Gestion financière municipale » et « Rôles et responsabilités des élus »;

CONSIDÉRANT QUE le rabais de 60 \$ est applicable lors de l'inscription 60 jours avant la formation;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Sylvain Seyer **ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents **D'AUTORISER** le conseiller municipal, monsieur Gaétan Boulerice, à suivre ces cours de formations au coût de 1 218,72 \$ taxes incluses, **QUE** les frais encourus lui soient remboursés **ET QUE** cette dépense soit payée à même le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Nom	Statut	Statut	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	Annie Lussier	A	# 5 - Daniel Racette	O	
# 2	Gaétan Boulerice	O	# 6 - Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE
# 3	Claude Poissant	A	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE
# 4	Sylvain Seyer	P	Maire suppléant :		REJETE

16-02-025 Engagement permanent – Technicienne en comptabilité

CONSIDÉRANT QUE la résolution 15-08-134 concernant l'embauche de madame Linda Hébert au poste de technicienne en comptabilité;

CONSIDÉRANT QUE la période probatoire est terminée;

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice générale;

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Racette **ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents **DE CONFIRMER** l'engagement permanent de madame Linda Hébert au poste de technicienne en comptabilité.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Nom	Statut	Statut	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	Annie Lussier	A	# 5 - Daniel Racette	P	
# 2	Gaétan Boulerice	O	# 6 - Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE
# 3	Claude Poissant	A	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE
# 4	Sylvain Seyer	O	Maire suppléant :		REJETE

16-02-026 Autorisation à la directrice générale d'afficher une offre d'emploi pour le poste de pompier permanent à temps partiel

CONSIDÉRANT QUE le poste de pompier permanent à temps partiel n'a pas été remplacé depuis le départ de Monsieur Gaétan Boulerice en 2012;

CONSIDÉRANT QUE les tâches ne peuvent être réalisées par les pompiers permanents à temps partiel dans le service;

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Boulerice, **ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents **D'AUTORISER** la directrice générale à afficher une offre d'emploi selon les conditions stipulées dans le manuel des employés, **ET DE FORMER** le comité de sélection pour les entrevues.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Nom	Statut	Statut	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	Annie Lussier	A	# 5 - Daniel Racette	O	
# 2	Gaétan Boulerice	P	# 6 - Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE
# 3	Claude Poissant	A	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE
# 4	Sylvain Seyer	O	Maire suppléant :		REJETE

16-02-027 Nomination d'un pompier à temps partiel pour le Service de la sécurité incendie de Saint-Édouard

CONSIDÉRANT QUE le Service de la sécurité incendie a été réduit de deux (2) de ses employés à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du Service de la sécurité incendie a fait l'affichage de postes;



IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Boulerice **ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents; **D'EMBAUCHER** sous probation monsieur Alexandre Girard Claveau comme pompier à temps partiel conditionnellement :

- à la remise à la municipalité dans un délai raisonnable des documents suivants :
 - Le dossier de conduite à la SAAQ;
 - Le document de vérification des antécédents judiciaires;
 - Les attestations des formations pertinentes et nécessaires à l'emploi;
- à la réussite des tests physiques pertinents à l'emploi;

QU'UNE période probatoire de 6 mois, suivant l'embauche, s'applique **QU'À** tout moment, pendant la période de probation, il peut être mis fin au lien d'emploi par la municipalité **QU'AVANT** la fin de la période de 6 mois, une évaluation est réalisée par la municipalité afin de déterminer s'il y aura recommandation d'une embauche permanente ou pas au Conseil municipal.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	INITIALES	NOM	INITIALES	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	A	# 5 Daniel Racette	O		
# 2	P	# 6 Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 3	A	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4	O	Maire suppléant :		REJETE	

16-02-028 Nomination d'un pompier à temps partiel pour le Service de la sécurité incendie de Saint-Édouard

CONSIDÉRANT QUE le Service de la sécurité incendie a été réduit de deux (2) de ses employés à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du Service de la sécurité incendie a fait l'affichage de postes;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Racette **ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents; **D'EMBAUCHER** sous probation monsieur Frédéric Bougie comme pompier à temps partiel conditionnellement :

- à la remise à la municipalité dans un délai raisonnable des documents suivants:
 - Le dossier de conduite à la SAAQ;
 - Le document de vérification des antécédents judiciaires;
 - Les attestations des formations pertinentes et nécessaires à l'emploi;
- à la réussite des tests physiques pertinents à l'emploi;

QU'UNE période probatoire de 6 mois, suivant l'embauche, s'applique **QU'À** tout moment, pendant la période de probation, il peut être mis fin au lien d'emploi par la municipalité **QU'AVANT** la fin de la période de 6 mois, une évaluation est réalisée par la municipalité afin de déterminer s'il y aura recommandation d'une embauche permanente ou pas au Conseil municipal.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	INITIALES	NOM	INITIALES	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	A	# 5 Daniel Racette	P		
# 2	O	# 6 Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 3	A	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4	O	Maire suppléant :		REJETE	

16-02-029 Engagement permanent - Pompier à temps partiel pour le Service de la sécurité incendie de Saint-Édouard

CONSIDÉRANT QUE la résolution 15-08-138 concernant l'embauche de monsieur Marc-Antoine Geoffrion au poste de pompier à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE la période de probation est terminée;

CONSIDÉRANT les bonnes recommandations du directeur du Service de la sécurité incendie;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Boulerice **ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents; **DE CONFIRMER** l'engagement permanent de monsieur Marc-Antoine Geoffrion comme pompier à temps partiel.



Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 Annie Lussier	A	# 5 Daniel Racette	O		
# 2 Gaétan Boulerice	P	# 6 Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 3 Claude Poissant	A	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 Sylvain Seyer	O	Maire suppléant :		REJETE	

16-02-030 Avis de motion et dispense de lecture du règlement numéro 2016-274 relatif à la tarification des services et des travaux municipaux

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Sylvain Seyer à l'effet qu'à une séance subséquente, le conseil considérera l'adoption avec dispense de lecture, d'un nouveau règlement numéro 2016-274 relatif à la tarification des services et des travaux municipaux, et ce, conformément à la loi; **QUE** dispense de lecture soit faite lors de la présentation du règlement considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du Conseil.

16-02-031 Achat d'une partie du terrain du lot 3 991 582 situé au 4, rue de l'école à la municipalité de Saint-Édouard

CONSIDÉRANT QUE le comité des Loisirs de Saint-Édouard (organisme à but non lucratif) possède un immeuble situé au 4, rue de l'École;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Édouard a fait une offre d'achat sur une partie du terrain du lot 3 991 582 au montant de 6 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Sylvain Seyer et **RÉSOLU** à l'unanimité **QUE** la municipalité de Saint-Édouard achète une partie du terrain lot 3 991 582, sans garantie légale, pour le montant de 6 000 \$, le prix de vente devant être payé en totalité lors de la signature du contrat notarié;

QUE les clauses usuelles d'une offre d'achat d'immeuble et d'un contrat de vente soient insérées dans lesdits actes à intervenir entre les parties;

D'AUTORISER la direction générale à signer pour et au nom de la municipalité, l'acceptation de l'offre d'achat et l'acte de vente, ainsi que tout autre document nécessaire ou utile afin de donner plein effet à la présente résolution;

ET QUE cette dépense soit payée à même le surplus non affecté.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 Annie Lussier	A	# 5 Daniel Racette	O		
# 2 Gaétan Boulerice	O	# 6 Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 3 Claude Poissant	A	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 Sylvain Seyer	P	Maire suppléant :		REJETE	

GESTION DU MATÉRIEL ET DES IMMEUBLES

Responsable de la gestion du matériel et des immeubles - Le conseiller, Monsieur Daniel Racette

- Monsieur Daniel Racette mentionne que la fournaise à l'huile au garage municipal a été réparée.

GESTION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Comité du service de la sécurité incendie- Le conseiller, Monsieur Gaétan Boulerice

- Monsieur Gaétan Boulerice mentionne qu'il travaillera conjointement avec le directeur du Service de la sécurité incendie et la directrice générale sur la description de tâches du poste Pompier temps partiel 24 h.
- Monsieur Boulerice mentionne que suite à la demande du directeur du Service de la sécurité incendie concernant l'achat d'un véhicule d'officier, une rencontre est prévue mercredi, le 3 février à 13 h 30. Le compte rendu sera déposé à la prochaine session de travail au Conseil.
- Il mentionne qu'il y a une nouvelle application que CAUCA a lancée concernant les appels d'urgence. Cette application remplacerait les pagettes. Une analyse des coûts, de l'application sera faite et présentée à une session de travail subséquente au Conseil.
- Il mentionne qu'il fera les recherches concernant l'installation de gyrophare vert sur les véhicules des pompiers. Cette demande, il y a très longtemps avait été déposée au gouvernement à la Chambre des communes pour l'ensemble des municipalités du Québec et le gouvernement en place avait reporté cette demande. Il mentionne qu'il en a parlé avec l'attaché politique de monsieur Billette et monsieur Bigras lui a demandé de faire une résolution concernant ce sujet et de lui transmettre.

Comité du trio du service de la sécurité incendie- Le conseiller, Monsieur Gaétan Boulerice

- Monsieur Gaétan Boulerice mentionne que la prochaine rencontre du comité du trio aura lieu le 27 avril prochain.



Comité de parrainage Sûreté du Québec - Le conseiller, Monsieur Claude Poissant

- Absent

GESTION DU RÉSEAU ROUTIER

Responsable de la gestion du réseau routier - Le maire, Monsieur Ronald Lécuyer

- Aucune mention

GESTION DES LOISIRS ET DE LA FAMILLE

Comité de gestion des loisirs et de la famille – Le conseiller, Monsieur Sylvain Seyer

- Aucune mention

16-02-032 Autorisation à la directrice générale pour préparer le premier versement de la subvention annuelle aux Loisirs de Saint-Édouard

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité octroi une subvention annuelle de 12 000 \$ à l'organisme à but non lucratif des Loisirs de Saint-Édouard et ce, en deux (2) versements égaux, le premier au printemps et le deuxième à l'automne;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Poissant **ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents **D'AUTORISER** la directrice générale à octroyer 6 000 \$ à l'ordre des Loisirs de Saint-Édouard ; ceci représentant le premier versement de la subvention annuelle de la Municipalité, **ET QUE** cette somme soit prise à même le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 - Daniel Racette	O				
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 - Alain Poissant	P	ADOPTE A L'UNANIMITE			✓
# 3 - Claude Poissant	A	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE			
# 4 – Sylvain Seyer	O	Maire suppléant :		REJETE			

GESTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Responsable de la gestion de l'environnement et de l'assainissement des eaux usées- Le conseiller, Monsieur Alain Poissant

- Monsieur Alain Poissant mentionne que nous avons reçu le rapport annuel d'exploitation 2015 de la compagnie Aquatech. La moyenne quotidienne de conception de débit de 131.1m3/jr a été dépassée pour toute l'année avec une moyenne enregistrée de 246m3/jr. Le critère annuel en coliformes fécaux a été respecté.
- Monsieur Poissant mentionne que la Municipalité a reçu le rapport d'Aquatech concernant la mesure de boue des deux (2) étangs qui s'est déroulé au mois de novembre dernier. Ce rapport est essentiel et il doit être réalisé à chaque année avec le niveau d'occupation de nos bassins qui est de plus de 10 %. Pour l'instant, il n'y a rien d'alarmant et il suffit de faire un suivi.
- Il mentionne que nous avons reçu une lettre de la Fondation de la déficience intellectuelle concernant la boîte de dons. Nous avons amassés 12.5 tonnes de vêtements et d'articles usagés pour la période du mois de janvier à décembre 2015. Il y a aura un courriel envoyé à la MRC des Jardins de Napierville à Madame Isabelle Boucher pour lui en informer.
- Il mentionne qu'il contactera l'inspectrice municipale concernant le rapport des fosses septiques et la loi sur le Q2R22. La directrice générale convoquera une session de travail spéciale pour revenir sur ce point avec le Conseil et l'inspectrice municipale.
- Il mentionne que pour la réparation des regards, nous exécuterons la proposition du maire. Réparer les 3 à 5 regards les plus problématiques en régie afin d'impliquer les employés des travaux publics. Il y aura seulement le service d'un fournisseur pour des heures de rétrocaveuse à payer. Les travaux se feront au printemps.

GESTION DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DE LA CULTURE

Comité de la bibliothèque et de la culture - La conseillère, Madame Annie Lussier

- Absente

GESTION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Responsable de la gestion des technologies de l'information – La conseillère, Madame Annie Lussier

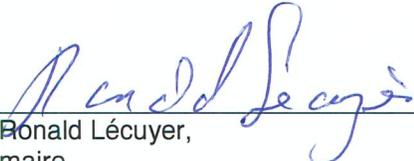
- Absente

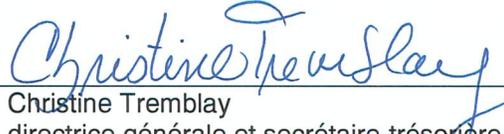
16-02-033 Levée de l'assemblée

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Racette **ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents **DE LEVER** la présente séance à 21 h 42.



Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 Annie Lussier	A	# 5 Daniel Racette	P		
# 2 Gaétan Boulerice	O	# 6 Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	√
# 3 Claude Poissant	A	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 Sylvain Seyer	O	Maire suppléant :		REJETE	


Ronald Lécuyer,
maire


Christine Tremblay
directrice générale et secrétaire-trésorière

